



REPUBLIQUE DU CONGO



MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION DU TRESOR

RAPPORT ANNUEL

"EMISSION ET GESTION DES TITRES PUBLICS"



BSCA Bank
Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique

LCB Bank
GROUPE BMCE BANK

Orabank

Afriland First Bank

Ecobank
La Banque Panafricaine

UBC PLC
The People's Bank of Trust

BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

Banque des Etats de l'Afrique Centrale

CCEI BANK GE
Grupo Afriland First Bank

التجاري بنك
Attijari bank

2017



Table des matières

Liste des tableaux et graphiques.....	7
Liste des tableaux.....	7
Liste des graphiques.....	7
Sigles et abréviations.....	8
Préface.....	9
Avant-propos.....	10
 I. Introduction.....	 13
I.1. Contexte.....	13
I.2. Actions entreprises par le Trésor pour réussir son entrée sur le marché sous-régional.....	14
I.2.1. Respect des prérequis imposés par le mécanisme.....	15
I.2.1.1. Agrément des nouveaux SVT.....	15
I.2.1.2. Les cahiers des charges.....	16
I.2.1.3. Mise en exploitation de la salle des marchés.....	16
I.2.1.4. Formation, tests et simulations.....	16
I.2.1.4.1. Formation de remise à niveau des agents de la direction générale du trésor.....	16
I.2.1.4.2. Tests et simulations SVT, BEAC et Trésor public.....	17
I.2.1.4.3. Elaboration du plan de trésorerie.....	17
I.2.1.4.4. Signature des textes conventionnels et campagne de sensibilisation des investisseurs.....	18
 II. Performances globales des pays de la CEMAC sur le marché des titres publics Novembre 2011- Décembre 2017.....	 19
II.1. Analyse des indicateurs de volume.....	20
II.2. Evolution des montants mobilisés et couverture du déficit par année.....	21
II.3. Couverture des émissions.....	22
II.4. Coûts des émissions.....	23
II.5. Volume des émissions et des souscriptions des titres publics.....	25
II.6. Evolution du compartiment des BTA de Janvier à décembre 2017.....	26

II.7. Administration des titres au 31 décembre 2017.....	27
III. Performances des émissions du Congo.....	28
III.1.1. Bons du Trésor Assimilables.....	29
III.2. Evolution et couverture des montants mis en adjudication.....	29
III.3. Taux d'intérêt maximum, minimum, TMP, limite.....	30
III.4. Participation des SVT aux différentes séances d'adjudication.....	32
III.5. Statistiques par statut de résidence.....	33
III.6. Répartition des offres par investisseurs.....	34
III.7. Satisfaction des offres.....	35
III.8. Coûts des titres émis en 2017.....	36
III.9. Répartition de l'encours des titres publics au 31 décembre en 2017....	36
III.10. Principaux enseignements.....	37
IV. Difficultés et recommandations.....	38
IV.1. Difficultés.....	38
IV.2. Recommandations.....	39



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1: Récapitulatif des émissions des bons du trésor.....	25
Tableau 2: Charges liées aux émissions des bons du trésor.....	32
Tableau 3: Récapitulatif des émissions des titres publics 2017.....	37

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution des montants levés par année (en milliards FCFA).....	17
Graphique 2: Part du financement sur titres publics dans les dépenses totales.....	18
Graphique 3: Déficit budgétaire et montants levés par le Congo.....	18
Graphique 4 : Evolution des taux de couverture moyens des émissions.....	19
Graphique 5 : Coût moyen des ressources levées au titre des BTA.....	20
Graphique 6 : Evolution comparée du coût moyen des ressources levées.....	21
Graphique 7 : Evolution des montants levés par pays.....	22
Graphique 8: Répartition des montants levés par pays émetteur.....	22
Graphique 9: Répartition des montants levés par maturité et pays émetteur.....	23
Graphique 10: Répartition des BTA 13 par pays émetteur.....	23
Graphique 11: Evolution des montants demandés, souscrits et levés.....	26
Graphique 12 : Evolution des taux de couverture.....	26
Graphique 13: Evolution des taux d'intérêt.....	27
Graphique 14: Nombre de SVT soumissionnaires.....	28
Graphique 15: répartition des SVT par pays de résidence.....	29
Graphique 16: Evolution de la structure du portefeuille par statut de résidence.....	30
Graphique 17: Evolution de la structure du portefeuille par statut de résidence par investisseur.....	31
Graphique 18: Répartition des offres par investisseurs.....	31
Graphique 19: Taux de satisfaction des offres.....	31
Graphique 20: Encours BTA au 31 décembre 2017.....	33





SIGLES ET ABREVIATIONS

CEMAC: Communauté Economique et Monétaire des états de l'Afrique Centrale,

UMAC: Union Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale,

SVT: Spécialiste en valeurs du trésor,

BEAC: Banque des Etats de l'Afrique Centrale,

CRCT: Cellule de règlement et de conservation des titres,

TIAO: Taux d'intérêt d'appel d'offre,

TIMP: Taux d'intérêt moyen pondéré,

PREFACE



A la faveur de la bonne tenue des cours et de la production du pétrole des années 2004-2013, le Congo a entrepris, sous l'impulsion de son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, un vaste programme de modernisation et de développement de notre pays intitulé « la marche vers le développement ». Ce programme vise à consolider et à pérenniser la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques.

Face à la chute des cours internationaux du pétrole dans la deuxième moitié de l'année 2014 qui a réduit les marges de manœuvre budgétaires, l'Etat a été obligé de compléter les financements extérieurs classiques par le recours aux émissions de titres de dette sur le marché intérieur, dans le cadre d'une stratégie globale de diversification des sources de financement de l'Etat.

La fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017 marquent l'entrée du Congo sur ce marché naissant avec le premier emprunt obligataire et les premières émissions des bons du trésor qui ont permis au pays d'en tirer profit.

Je reste convaincu que le mécanisme d'émission des titres publics à souscription libre constitue une opportunité pour les pays de la CEMAC, particulièrement pour le Congo dans la mesure où il permet :

- d'emprunter à moindre coût, après mise aux enchères des soumissions;
- d'emprunter en monnaie locale en limitant le risque de change ;
- de mobiliser et de recycler l'épargne domestique dans des projets et programmes d'intérêt pour les populations;
- de diversifier les instruments de placements au profit particulièrement des investisseurs de la Zone CEMAC ;
- de favoriser l'émergence de la culture financière ;
- et in fine d'améliorer le cadre de gestion de la trésorerie de l'Etat en modernisant notre gestion de la dette publique.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République va continuer à soutenir le processus engagé et à renforcer notre présence et notre dynamisme sur le marché.

*Le Ministre des Finances et du
Budget*

Calixte NGANONGO

AVANT-PROPOS



Dans le cadre de la stratégie globale de diversification des sources de financement de l'Etat, dans un contexte marqué par la réduction des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, la Direction Générale du Trésor s'est vue confier entre autres missions :

- la mobilisation des ressources sur le marché intérieur afin de couvrir le gap de trésorerie entre les recettes et les dépenses de l'Etat ;
- la modernisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat ;
- de favoriser l'émergence de la culture financière.

C'est ainsi que la loi de finances 2017 a prévu des émissions de titres publics à hauteur de cent milliards (100.000.000.000) de FCFA.

La mise en œuvre de cette vision a permis au Trésor public de mettre en place un plan d'actions constitué de deux axes.

Le premier axe repose sur la mise aux normes des prérequis exigés par le mécanisme d'émission des titres publics à souscription libre : constitution d'un réseau d'investisseurs ou SVT, aménagement et équipement d'une salle des marchés, affectation d'un personnel dédié, élaboration d'un calendrier prévisionnel d'émission des titres...

Le deuxième axe repose sur l'entrée effective du Congo sur le marché régional dès février 2017 avec une émission des bons du trésor à 13 semaines à hauteur de huit milliards (8.000.000.000) FCFA qui a connu la participation de six (6) SVT, pour un taux de couverture de 82,13%. Cette entrée du Congo sur le marché a été précédée d'un atelier de remise à niveau des agents en charge de cette nouvelle activité, des tests de simulation grandeur nature et d'une concertation avec l'ensemble des SVT de la CEMAC.

Le présent rapport rend compte des performances globales de cette première année d'expérience et d'apprentissage de notre pays sur ce marché.

Le Directeur Général du Trésor

Albert NGONDO

I. Introduction

I.1. Contexte

À la fin des années 1990, la décision de cesser peu à peu de recourir au financement direct de la banque centrale en faveur des États de la région a ouvert la voie au développement du marché régional des titres publics.

Le Conseil d'administration de la BEAC a décidé en 1999 de geler ses avances statutaires aux Trésors nationaux et d'approuver l'établissement d'un marché pour les émissions de bons et obligations du Trésor en monnaie nationale.

Faute de soutien politique, ce projet a été longtemps différé jusqu'à l'approbation par le comité de politique monétaire, en mars 2008, d'un système de transition prévoyant la coexistence des avances statutaires (appelées à diminuer) et l'émission de titres publics.

Dans cette optique, les autorités de la CEMAC ont institué le marché sous-régional des titres publics. Le Règlement n° 03/08/CEMAC/UMAC/CM du 06 octobre 2008, relatif aux Titres Publics à Souscription Libre émis par les États membres de la CEMAC, en définit les grands principes.

Cependant, le remplacement du financement direct de la BEAC par des émissions de titres publics reste un objectif à long terme. Jusqu'à récemment, la BEAC avait pris des mesures pour réduire son financement aux États membres de la CEMAC et pour promouvoir des mécanismes fondés sur le marché aux fins du financement du budget des États.

Par ailleurs, début août 2015, face aux chocs extérieurs subis par la région, le mécanisme des « avances statutaires » (à savoir la facilité de découvert de la BEAC pour le financement du budget) a été réactivé et une augmentation de 52,4 % de leur plafond a été approuvée.

A ce jour, le Cameroun est le seul pays de la CEMAC dont le solde des avances statutaires est inférieur au stock de ses titres contrairement au Tchad, au Gabon, au Congo Brazzaville, à la Guinée Equatoriale, et à la République Centre Africaine.

I.2. Actions entreprises par le Trésor pour réussir son entrée sur le marché sous - régional

La réforme adoptée avait défini les diligences à remplir aussi bien par les Etats, en tant qu'émetteurs, que par les SVT, en tant qu'investisseurs. Au nombre de celles-ci, figurent :

1. l'obligation d'inscrire cette ressource dans la Loi des Finances : cette diligence permet d'assurer la sécurité juridique de l'émission et son remboursement quels que soient les changements intervenus dans l'Etat émetteur ;

2. l'obligation d'élaborer et de transmettre à la BEAC avant le 30 novembre de chaque année, un calendrier indicatif annuel des émissions.

3. la signature de l'arrêté portant agrément des SVT par le Ministre des finances, la signature des cahiers de charge et des conventions de participation aux séances d'adjudication.

4. l'organisation interne au trésor : La dernière diligence est relative aux exigences à la fois d'ordre organisationnel et matériel, notamment l'existence d'une structure au sein de la Direction Générale du Trésor en charge de ces questions. Cette structure devra être dotée d'un personnel formé et d'un équipement adéquat (ligne téléphonique spéciale, fax, scanner, internet, ordinateurs, imprimantes, photocopieurs).

Pour rappel, conformément à la Convention relative à l'organisation des adjudications des valeurs du Trésor signé entre le Gouvernement congolais et la BEAC en date du 12 mai 2011, la BEAC est chargée de l'organisation matérielle des séances d'adjudications portant sur les titres publics et assure la gestion des opérations liées aux titres émis : codification des titres, règlement/livraison des titres, conservation, paiement des intérêts échus et remboursement des titres arrivés à échéance, par débit d'office du compte de règlement du Trésor public.

I.2.1. Respect des prérequis imposés par le mécanisme

Dans le cas du Congo, il a été inscrit dans la loi de finances 2017, la mobilisation des ressources par émission des bons et obligations du trésor pour un montant de cent milliards (100.000.000.000) FCFA et c'est à juste titre qu'un calendrier indicatif prévisionnel a été déposé à la BEAC dans les délais requis.

Ces deux dispositions nous ont ouvert la voie à la mise en œuvre de toutes les autres diligences exigées pour se conformer aux exigences du mécanisme d'adjudication des valeurs du trésor.

I.2.1.1. Agrément des nouveaux SVT

Les échanges avec la BEAC nous ont permis de comprendre que plusieurs établissements de crédits avaient fait la demande aux fins d'acquérir le statut de SVT en République du Congo, bien qu'ils aient reçu l'avis favorable du conseil des ministres de l'UMAC, ceux-ci n'ont jamais reçu d'agrément en dépit de multiples relances.

Suite à ces informations, le Ministre des Finances et du Budget a pris un arrêté d'agrément pour régulariser le statut de ces établissements de crédits.

Il s'agit de :

- la Congolaise de Banque ;
- Orabank Tchad ;
- Standard Chartered Bank Cameroun ;
- BGFI Guinée Equatoriale ;
- Ecobank Guinée Equatoriale ;
- Ecobank Congo ;
- BSCA Bank Congo ;
- BGFI Bank Congo.

I.2.1.2. Les cahiers des charges

Cette phase a consisté à mettre en œuvre les bases juridiques qui encadrent le mécanisme d'émission des titres publics. Seuls Crédit du Congo et Union Gabonaise des Banques avaient signé les cahiers des charges. Après plusieurs relances, les banques qui avaient reçu l'agrément en septembre 2009, et qui n'avaient pas encore signé de cahiers des charges, ont fini par se conformer.

Il s'agit de :

- Ecobank Cameroun ;
- Ecobank RCA ;
- BGFI Gabon ;
- Afriland First Bank ;
- Société Commerciale de Banque au Cameroun ;
- Union Bank of Cameroon.

I.2.1.3. Mise en exploitation de la salle des marchés

En vue de remplir cette diligence, la DGT a entrepris les actions suivantes : aménagement de la salle des marchés divisée en deux (02) compartiments à savoir: front et back office, avec des équipements informatiques à la pointe de la technologie (vidéo conférence, fax, projecteurs...) ainsi qu'une connexion internet haut débit.

I.2.1.4. Formation, tests et simulations

I.2.1.4.1. Formation de remise à niveau des agents de la Direction Générale du Trésor

Il s'est tenu du 27 au 29 décembre 2016, dans la salle des marchés (front office) de la direction des titres et valeurs, une formation sur le mode opératoire du mécanisme d'émission et de gestion des bons et obligations du trésor.

Cette formation a permis de mettre à niveau les agents et cadres participants aux mécanismes de mise en adjudication depuis le lancement de l'avis d'émission, en passant par la maturité retenue, du volume d'émission jusqu'à la séance d'adjudication proprement dite et au dénouement de l'opération.

A l'issue de cette formation 20 agents ont été formés aux mécanismes d'adjudication des valeurs du trésor.

I.2.1.4.2. Tests et Simulations SVT, BEAC et Trésor Public

Le mercredi 15 février 2017, s'est tenue à direction nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale une séance de tests et simulations relative au mode opératoire du mécanisme d'émission des titres publics à souscription libre.

Cette journée a connu la participation des SVT agréées en République du Congo mais aussi celle des établissements de crédits qui n'ont pas la qualité de SVT, des agents et cadres du Trésor public en charge des opérations de mobilisation des ressources sur le marché et ceux de la BEAC qui organisent le marché.

Ces tests et simulations ont permis de se rassurer sur la conformité de la procédure et de l'interconnexion entre les différents intervenants.

A l'issue de ces travaux, le Trésor public a pu lancer son premier avis d'émission portant le code BEAC CG11000000013 attribué par la CRCT (BEAC).

I.2.1.4.3. Elaboration du plan de trésorerie

Le plan de trésorerie permet de recenser les différents flux financiers qui vont permettre au Trésor public, à court terme, d'évaluer les futures dépenses et les futures recettes pour parvenir à équilibrer l'ensemble sur le mois, le trimestre et l'année grâce à la couverture des gaps prévisionnels de trésorerie par des instruments du marché.

Le plan de trésorerie annuel qui a été élaboré a permis de produire le calendrier annuel indicatif des titres publics, qui a été actualisé au fur et à mesure que le plan de trésorerie s'exécutait.

Toutefois, l'exécution de celui-ci et l'actualisation des données ne se sont pas faites sans difficultés du fait notamment de l'absence d'interconnexion entre les régies financières.

I.2.1.4.4. Signature des textes conventionnels et campagne de sensibilisation des investisseurs

Du 30 janvier 2017 au 08 février 2017, le Ministre des Finances et du Budget avait prescrit à une équipe conjointe composée des cadres du Trésor public (direction des titres et valeurs), de la BEAC (service du crédit, du marché des capitaux et du contrôle bancaire) et du conseiller aux institutions financières nationales et à la dette du Ministre des Finances, d'effectuer une tournée dans l'ensemble des Etats de la CEMAC, dans le but de mener une campagne de sensibilisation auprès des investisseurs et de remplir les formalités de signature des textes conventionnels autorisant ces derniers à participer aux adjudications organisées par le Trésor public congolais.

Cette équipe s'est notamment rendue au Gabon, en Guinée Equatoriale, au Tchad, en République Centrafricaine et au Cameroun. Il ressort de cette tournée sous-régionale que sur l'ensemble des quatorze (14) SVT du réseau du Trésor du Congo, onze (11) ont effectivement signé les conventions de participation et les cahiers des charges, Union Gabonaise de Banque, Ecobank Cameroun, Ecobank Guinée Equatoriale, CCEI Bank Guinée Equatoriale, BGFI Gabon, Union Bank of Cameroon, Société de Banque au Cameroun, Afriland First Bank, Orabank Tchad, Ecobank RCA et BGFI Guinée Equatoriale.

Par contre la standard chartered bank n'a pas pu signer dans les délais requis faute d'un avis favorable préalable en provenance du siège situé en Inde.

Au cours de cette tournée, l'équipe a sensibilisé les investisseurs sur l'entrée du Congo sur le marché après un emprunt obligataire réussi, et à cette même occasion, ces derniers ont été conviés à la réunion de concertation marquant le lancement officiel de la première émission des bons du trésor du Congo.

La journée de sensibilisation sur l'entrée du Congo sur le marché des titres publics a eu lieu le mardi 14 février 2017 à l'hôtel Ledger de Brazzaville suivie de la première réunion de concertation avec les SVT agréées en République du Congo.

Sous le haut patronage du Ministre des Finances et du Budget, représenté pour la circonstance par le Ministre à la Communication, Porte-parole du Gouvernement, cette rencontre a connu la participation de plusieurs officiels mais aussi des investisseurs institutionnels et non institutionnels, et a permis aux plus hautes autorités de rassurer ces derniers.

A l'issue de cette journée, le Trésor public a procédé au lancement de la première émission des bons du trésor le jeudi 16 février 2017

II. Performances globales des pays de la CEMAC sur le marché des titres publics novembre 2011-décembre 2017

Les titres publics à souscription libre sont regroupés en deux catégories : les titres publics à court terme ou Bons du Trésor Assimilables (BTA) et les titres publics à moyen et long termes ou Obligations du Trésor Assimilables (OTA).

Depuis le lancement de la première adjudication par le Trésor du Cameroun, 396 appels d'offres ont été lancés par les trésors nationaux, dont 366 au titre des bons du Trésor assimilables (BTA) et 30 au titre des obligations du Trésor assimilables (OTA), précisément par le Tchad, le Gabon et le Cameroun.

Ces émissions, d'un montant total de 3 282,45 milliards, ont permis de lever 2 685,206 milliards de FCFA en bons du Trésor assimilables (BTA) et 360,468 milliards en obligations du Trésor assimilables (OTA), soit un taux de couverture de 92,78% des montants mis en adjudication.

Le Congo n'étant présent que sur le compartiment des BTA, les évolutions analysées dans le présent rapport concernent essentiellement ce segment. Les performances globales des pays de la CEMAC sur le marché des titres publics sont appréciées à travers l'analyse de l'évolution des indicateurs de volume et de coût des ressources.

II.1. Analyse des indicateurs de volume

Depuis le lancement de la première adjudication par le Trésor du Cameroun, l'ensemble des 6 trésors nationaux des Etats de la CEMAC ont procédé à 366 émissions de Bons du Trésor Assimilables (BTA) pour un montant total annoncé de 2 800,166 milliards de FCFA. Ces émissions ont été souscrites à hauteur de 2 685,206 milliards de FCFA, soit un taux de couverture de 95,89%.

Le taux de couverture des émissions a connu une évolution erratique avec des fortes amplitudes, ainsi qu'une tendance baissière à partir de 2014. Ce taux de souscription relativement satisfaisant, à 95,89%, cache des disparités entre les Etats émetteurs, avec un taux plancher de 6,66% réalisé par le Trésor de la Guinée Equatoriale en juillet 2017 et un taux plafond de 690.00% réalisé par le Trésor public du Cameroun en décembre 2012. Enfin, cette performance globale est portée essentiellement par le Cameroun et le Gabon.

Par ailleurs, le montant total des émissions des trésors publics des Etats de la zone est relativement faible par rapport à leur potentiel économique et au niveau des besoins de financement de leur déficit budgétaire. Toutefois, la dégradation de la situation économique des Etats depuis 2014 et son impact restrictif sur la liquidité bancaire ont contribué à limiter leur capacité de mobilisation des ressources sur le marché des titres publics de la zone.

II.2. Evolution des montants mobilisés et couverture du déficit par année

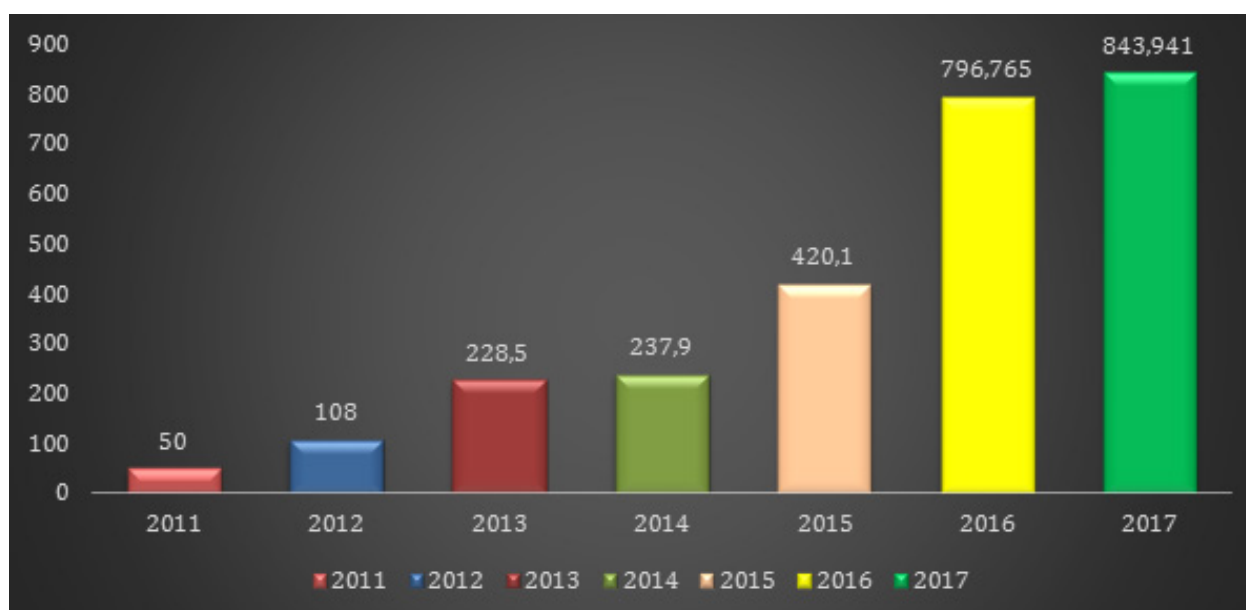
Une tendance à l'accroissement des montants levés par l'ensemble des trésors nationaux est observée, en dépit d'un contexte marqué par le resserrement de la liquidité bancaire observé depuis la deuxième moitié de l'année 2014.

Entre novembre 2011 et décembre 2017, les sommes levées ont été multipliées par environ 7, en particulier en 2017, avec un pic à 843,91 milliards de FCFA.

Cette évolution peut également être appréciée à travers l'augmentation de la part des financements sur titres publics dans les dépenses publiques totales. Elle est en effet passée de moins de 1,0% en 2012 à 7,8% en 2016 et 7,6% en 2017, soit plus de 7 fois le niveau de 2012.

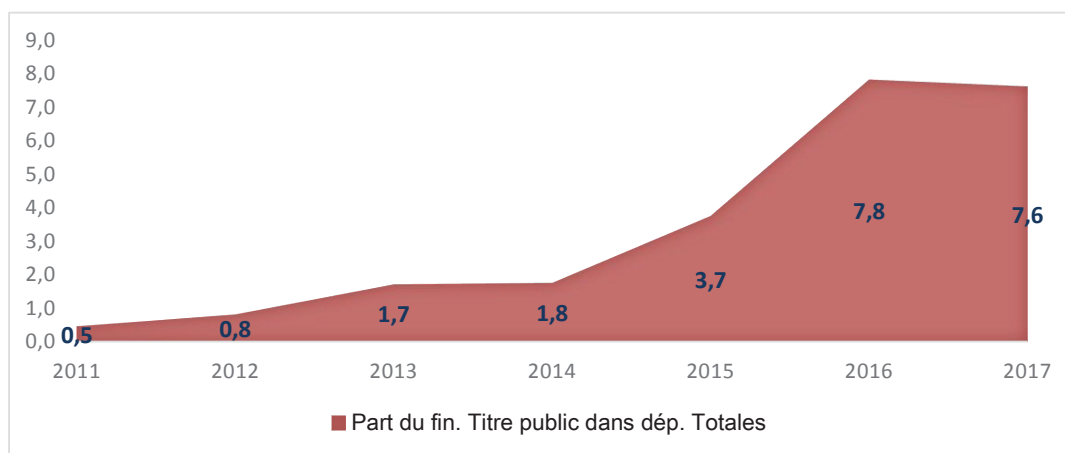
Par ailleurs, les sommes levées ont permis de couvrir une partie du déficit budgétaire de l'ensemble des Etats de la zone, à concurrence respectivement de 31,9% en 2016 et 63,3% en 2017.

Graphique 1: Evolution des montants levés par année
(en milliards FCFA)



Source : BEAC/CRCT

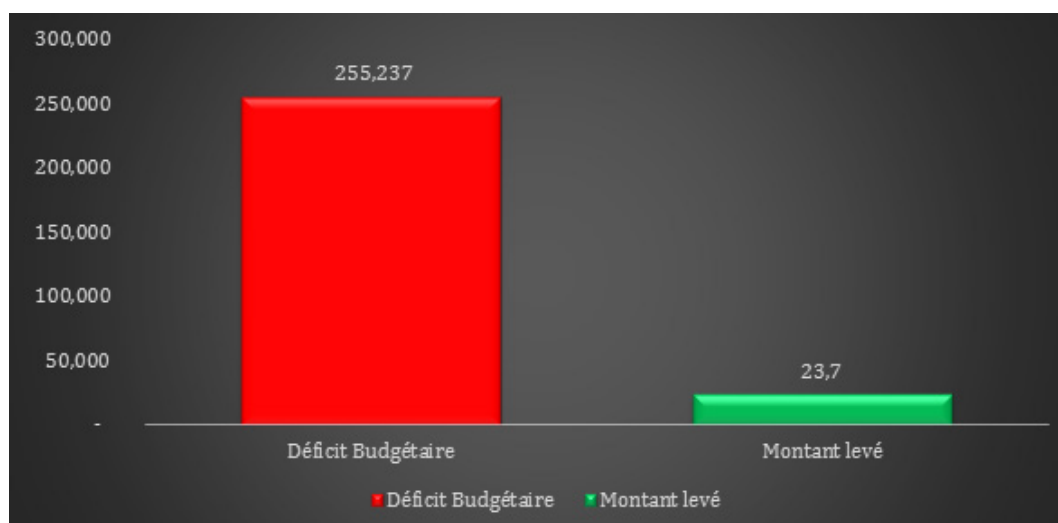
Graphique 2: Part du financement sur titres publics dans les dépenses totales



Source : BEAC

A titre d'illustration, le graphique ci-dessous indique le niveau de couverture du déficit budgétaire du Congo par les ressources levées sur le marché sous-régional des titres publics en 2017.

Graphique 3: Déficit budgétaire et montants levés par le Congo



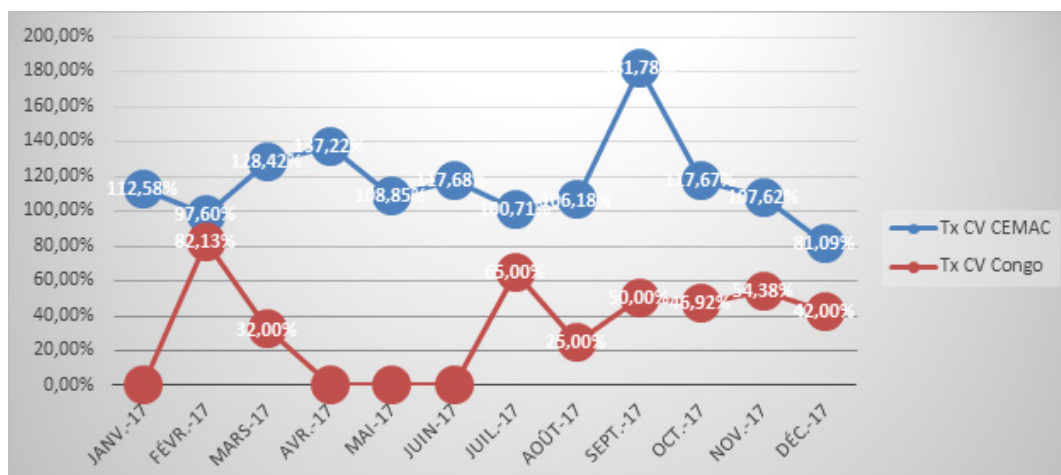
Source: BEAC/CRCT

II.3. Couverture des émissions

Le taux de couverture des émissions désigne le rapport entre le montant des souscriptions exprimées par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et le montant annoncé par le Trésor.

Au cours de la période sous revue, le taux de couverture des émissions des trésors nationaux de la CEMAC a connu une évolution très discontinue avec de fortes amplitudes.

Graphique 4 : Evolution des taux de couverture moyens des émissions



Source: BEAC/CRCT

En comparaison avec les autres pays de la sous-région, le Congo est celui ayant le moins sollicité le marché. Sur le montant des émissions sus-indiqué, les taux de couverture du Congo ont évolué de façon décroissante avec une moyenne de 48,56%, contrairement à celui de la CEMAC qui est resté au-dessus des 100% sur les 11 premiers mois avec une moyenne de 116,45%.

Le taux plancher sur l'ensemble de la période s'est situé respectivement à 81,09% pour la zone et 6,25% pour le Congo réalisé en juin 2017, contre 181,78 % et 82,13% pour le taux plafond.

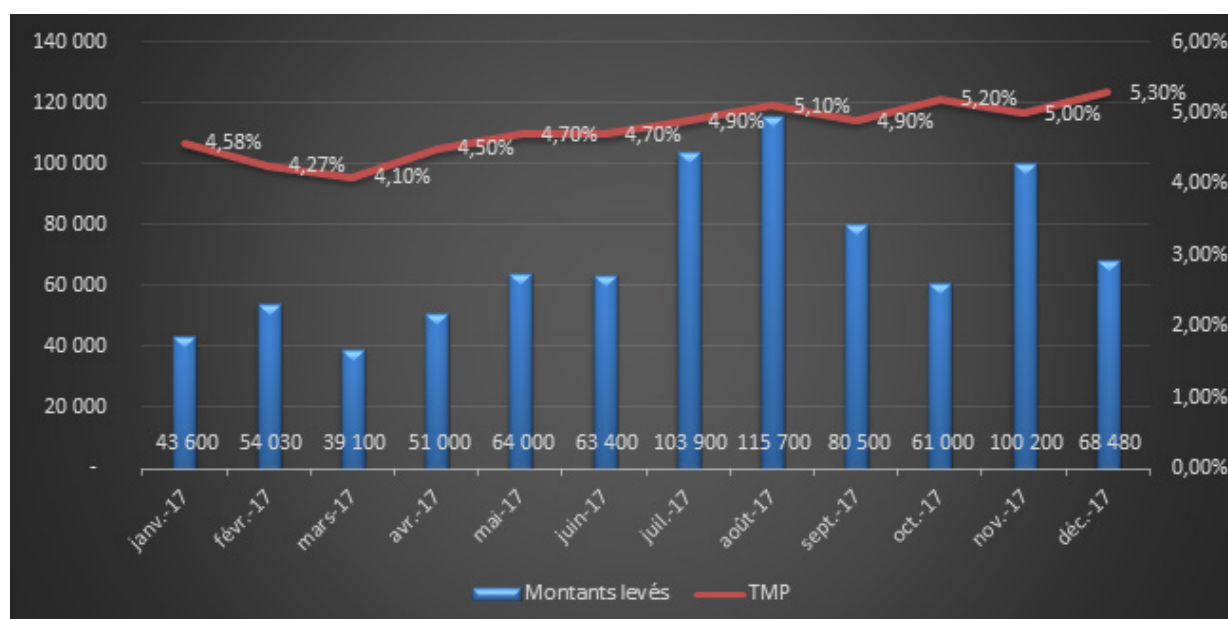
II.4. Coûts des émissions

Au cours de l'année 2017, le coût moyen des ressources collectées par voie des BTA est resté au-dessus de l'actuel taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) fixé à 2,45%. Dans l'ensemble, le coût a augmenté indifféremment de l'instrument. En effet, le taux d'intérêt moyen pondéré calculé est ressorti à 5,30% en décembre 2017, contre 3,56% une année plus tôt.

Sur l'ensemble de l'année, le trésor du Cameroun a bénéficié des taux minimums les plus faibles de la zone, avec une moyenne, en termes de spread de taux à 1,5%.

Le taux maximum le plus élevé a été proposé lors de l'émission du trésor de la Guinée Equatoriale à 8,7%, soit un spread de 3,5%, par rapport à la moyenne et de 5% par rapport à l'Etat du Cameroun.

Graphique 5 : Coût moyen des ressources levées au titre des BTA



Source: BEAC/CRCT

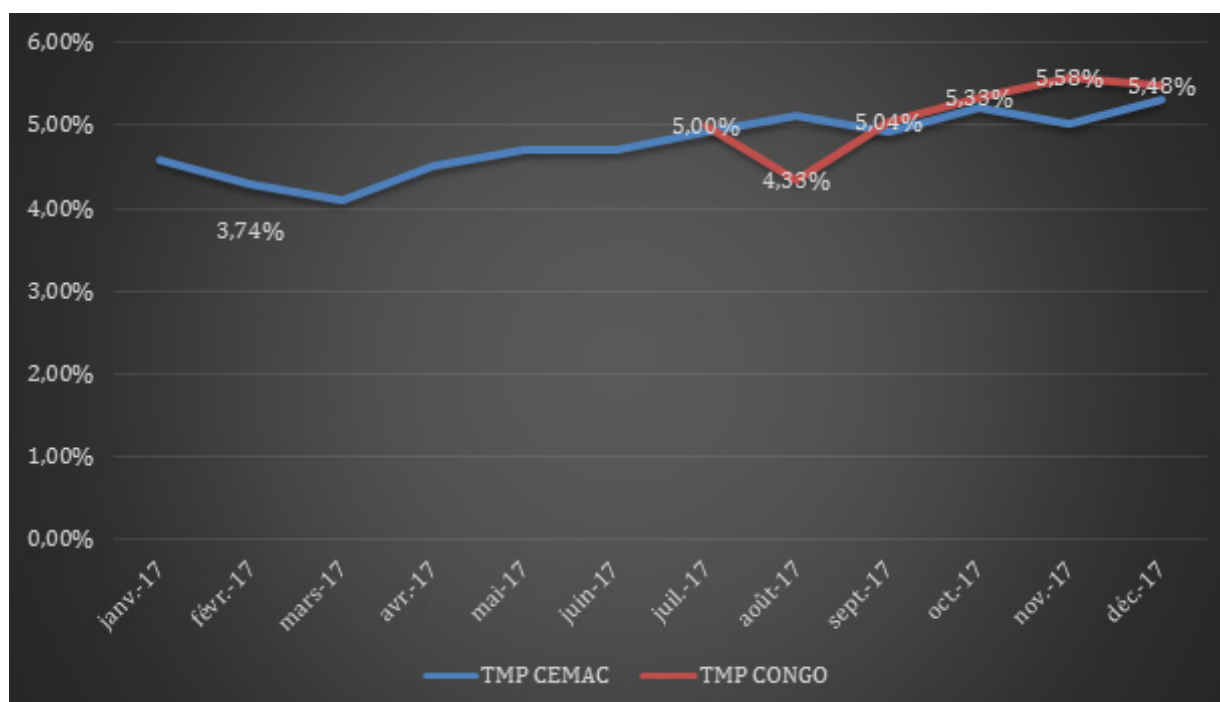
Le coût moyen des ressources levées par le Congo est de 4,93%. A l'image de l'évolution des taux pour l'ensemble de la zone, ceux servis sur les titres publics du Congo sont en augmentation, passant de 3,7% pour la première émission en février 2017 à 5,48% en décembre 2017.

Ce renchérissement des conditions de financement reflète le resserrement de la liquidité disponible pour le trésor public congolais en raison de la concurrence des émissions des autres Etats de la sous-région, du non respect des critères de convergence et de l'appréciation du risque pays.

Toutefois, la moyenne des taux servis sur les titres publics du Congo demeure inférieure à celles de la RCA, du Tchad, du Gabon et surtout de la Guinée Equatoriale.

Le Trésor du Cameroun bénéficie des taux les plus faibles de la zone, avec un spread par rapport à la moyenne de taux à 1,5%.

Graphique 6 : Evolution comparée du coût moyen des ressources levées



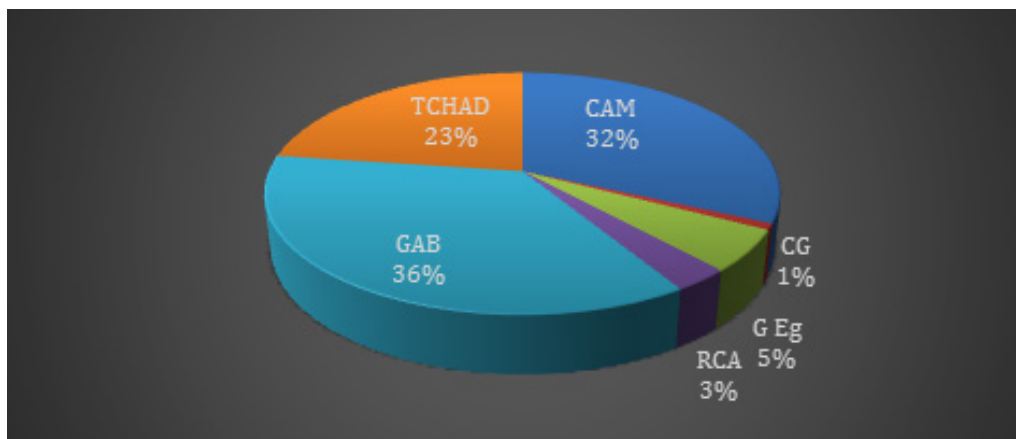
Source : BEAC/CRCT

II.5. Volume des émissions et des souscriptions des titres publics

Le Cameroun, premier à expérimenter ce mécanisme, est celui qui a plus recouru aux émissions avec cent trente six (136) opérations ayant permis de lever 849,175 milliards sur l'ensemble de la période. Il est suivi par le Gabon qui, depuis son entrée sur le marché en 2013, est le pays le plus régulier sur le marché avec 115 opérations pour un montant total mobilisé de 694,175 milliards.

Ces deux pays sont suivis par le Tchad, avec 48 opérations pour une somme totale levée de 597.915 milliards. Ces trois pays concentrent plus de 90% des ressources levées sur ce marché, contre 10,0% à peine pour les trois autres (Guinée Equatoriale, RCA et Congo).

Graphique 7 : Evolution des montants levés par pays



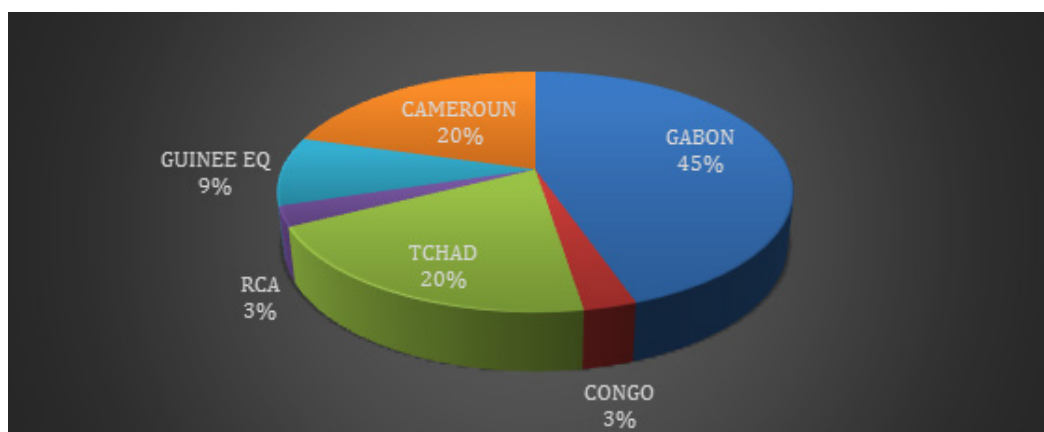
Source: BEAC/CRCT

II.6. Evolution du compartiment des BTA (Janvier à décembre 2017)

Contrairement au Cameroun, Gabon, et au Tchad qui émettent régulièrement sur toutes les maturités des BTA, le Trésor public du Congo n'a recouru qu'à une seule maturité, celle de 13 semaines. La RCA et la Guinée Equatoriale quant à elles ont recouru exclusivement aux maturités de 26 et à 52 semaines.

Au cours de cette année, la répartition des montants levés par pays émetteurs en pourcentage du montant total émis se présente comme suit :

Graphique 8: Répartition des montants levés par pays émetteur



Source: BEAC/CRCT

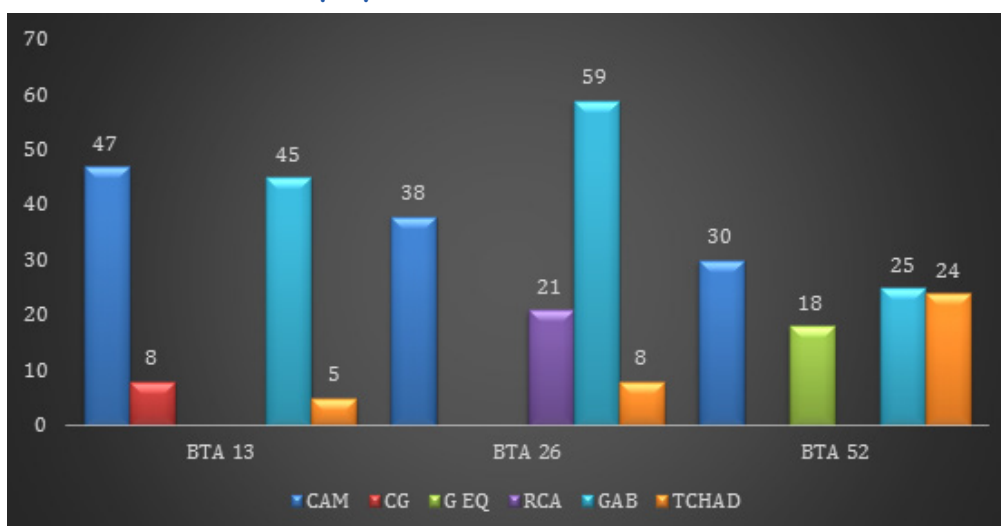
La lecture de ce graphique montre que trois pays, le Gabon, le Tchad et le Cameroun, ont levé près de 84% du volume total. Seul le Gabon a réussi à lever plus de 45 % de ce volume. Il convient de noter que le montant total des sommes levées par le Congo ne représente que 2,81 % du montant total.

A titre d'illustration, sur les BTA à 13 semaines le Cameroun a émis le plus sur ce segment soit 47 émissions contre 45 pour le Gabon, 8 pour le Congo et 5 pour le Tchad.

Par contre, sur les 26 semaines le Gabon est en tête avec 59 émissions contre 38 pour le Cameroun, 21 pour la RCA et 8 pour le Tchad.

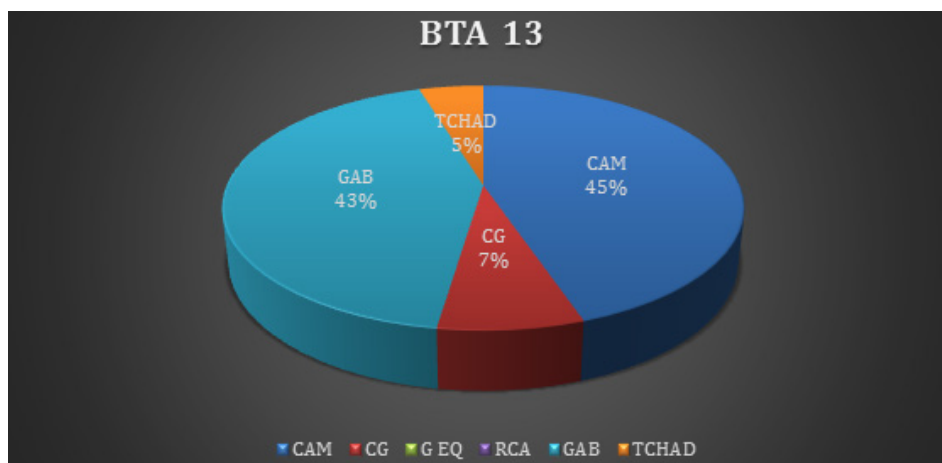
Enfin, pour les 52 semaines, le Cameroun revient en tête du classement avec 30 émissions contre 25 pour le Gabon talonné par le Tchad 24, et la Guinée Equatoriale 18.

Graphique 9: Répartition des montants levés par maturité et pays émetteur



Source: BEAC/CRCT

Graphique 10: Répartition des BTA 13 par pays émetteur



Source: BEAC/CRCT

II.7. Administration des titres au 31 décembre 2017

A la clôture de l'année 2017, les données reçues de la CRCT montrent que les Trésors publics ont globalement remboursé 817,741 milliards de FCFA, dont 209,650 milliards de FCFA au titre des BTA à 13 semaines, 216,691 milliards de FCFA au titre des BTA à 26 semaines et 393,400 milliards de FCFA au titre des BTA à 52 semaines.

Sur le compartiment des BTA à 13 semaines, les Trésors ont remboursé respectivement 124,500 milliards de FCFA pour le Cameroun, 68,45 milliards de FCFA pour le Gabon, 13,7 milliards de FCFA pour la République du Congo et 3 milliards de FCFA pour le Tchad.

De plus, on remarque que les titres acquis sur le marché primaire sont à 90,1% détenus par les SVT pour compte propre, alors que ceux-ci n'ont pas pour vocation de conserver les titres, mais plutôt de les placer sur le marché secondaire afin de rendre le marché plus liquide, et à 9,4% par les établissements de crédit non SVT; la part des autres investisseurs restant très marginale.

III. Performances des émissions du Congo

La loi des finances 2017 avait prévu cent milliards (100.000.000.000) de FCFA dont trente (30) milliards en OTA et soixante-dix (70) en BTA à lever sur le marché des titres publics à souscription libre

Compte tenu de la conjoncture économique peu favorable aux investissements à moyen terme et du resserrement de la liquidité, seul le segment BTA a été envisagé.

Sur les soixante-dix (70) milliards prévus en BTA, le volume des émissions des bons du trésor au 31 décembre 2017 s'élevait à 23.7 milliards de FCFA soit un taux de couverture de 33,86% du montant annoncé.

III.1.1. Bons du Trésor Assimilables

Au 31 décembre 2017, le volume des bons du trésor assimilable s'élevait à 23,7 milliards de FCFA et se constituait essentiellement des bons du trésor assimilables à 13 semaines.

Ces émissions correspondent à un total de huit (08) lignes, dont un encours de quatre (04) lignes pour un montant total de 10 milliards de FCFA. Les différentes lignes sont retracées dans le tableau ci-dessous

Tableau 1: Récapitulatif des émissions des bons du trésor

CODE D'EMISSION	DATE ECHEANCE	DUREE RESTANTE	MONTANT	TIMP
CG1100000013	26/05/2017	échue	4 000 000 000	3,74%
CG1100000047	06/10/2017	échue	5 200 000 000	5,00%
CG1100000054	10/11/2017	échue	1 500 000 000	4,33%
CG1100000062	22/12/2017	échue	3 000 000 000	5,04%
CG1100000071	05/01/2018	échue	5 000 000 000	5,50%
CG1100000088	19/01/2018	échue	1 000 000 000	5,15%
CG1100000096	09/02/2018	15 jours	2 000 000 000	5,58%
CG1100000104	16/03/2018	47 Jours	2 000 000 000	5,48%

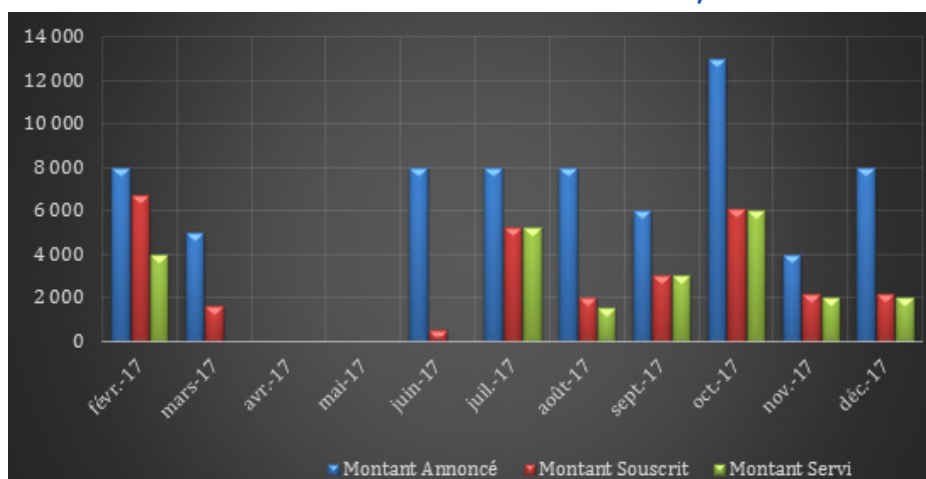
Source :MFB/DGT/PFP/DTV/ST (tableau actualisé au 12/02/2018)

III.2. Evolution et couverture des montants mis en adjudication

Le montant de 23,7 milliards de FCFA levé en BTA au cours de l'exercice budgétaire 2017 se répartit comme suit : 4 milliards de FCFA au premier semestre contre 19,7 milliards de FCFA au deuxième semestre.

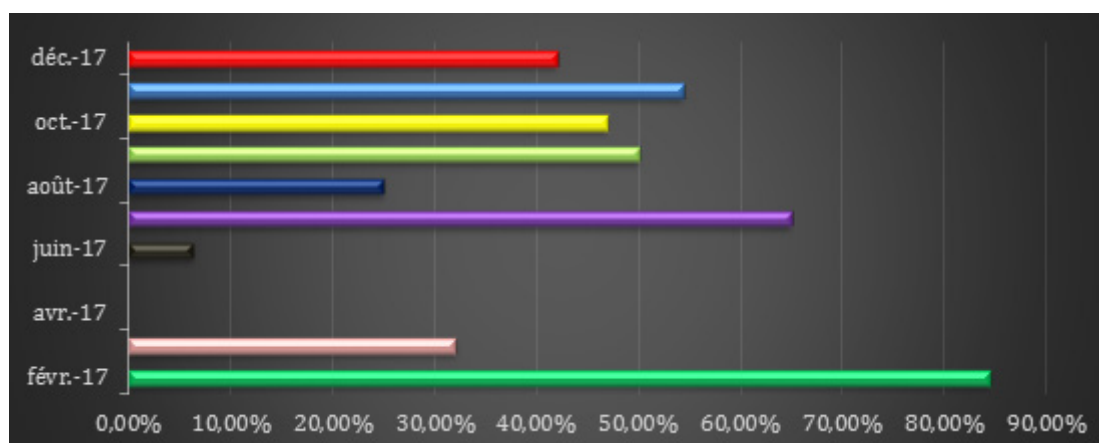
Les taux de couverture ont évolué de façon erratique, le taux plus faible a été de 6,25% contre 82,13% pour le plus élevé avec une moyenne de 48,56%. Aucune séance n'a connu un taux de couverture supérieur ou égal à 100%.

Graphique 11: Evolution des montants demandés, souscrits et levés



Source :MFB/DGT/PFP/DTV/ST

Graphique 12: Evolution des taux de couverture



Source :MFB/DGT/PFP/DTV/ST

L'importance de l'écart entre les montants annoncés et souscrits et le taux de couverture moyen en deçà de 50% seraient en partie expliquée par la forte sollicitation du marché des titres publics et le non-respect des critères de convergence.

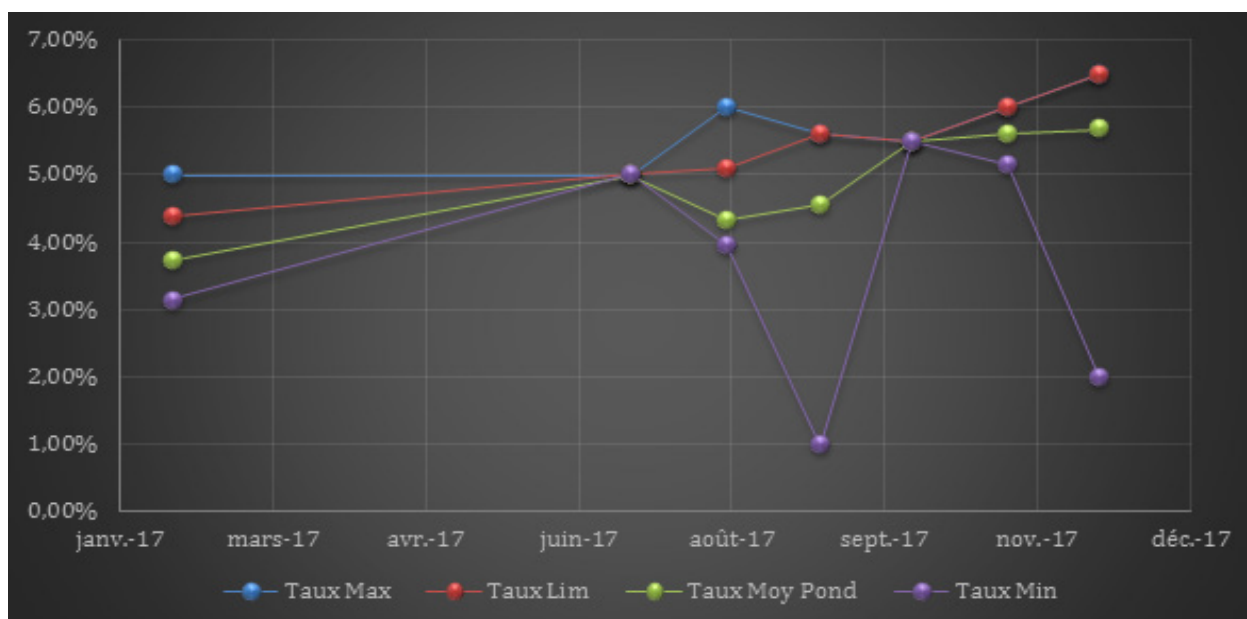
III.3. Taux d'intérêt maximum, minimum, TMP, limite

Les taux d'intérêts proposés ont varié entre 1.00% et 6.90%, soit un spread de 590 points de base entre le taux maximum et le taux minimum, pour les mêmes maturités, à savoir 13 semaines et le seuil maximum accepté lors d'une séance d'adjudication a été de 6,50%.

S'agissant du taux d'intérêt moyen pondéré qui représente le coût des ressources empruntées, il a varié de 3,74% à 5,69%.

Le comportement des différents taux est représenté dans le graphique suivant :

Graphique 13: Evolution des taux d'intérêt



Source : MFB/DGT/PFP/DTV/ST

De ce graphique, il ressort que le taux d'intérêt moyen pondéré a augmenté de 1,95 %, ce qui traduit la hausse du coût de la ressource suite à la forte sollicitation du marché dans un contexte de sous liquidités mais aussi du niveau de risque associé au Trésor émetteur.

C'est également le cas du taux d'intérêt limite retenu qui est passé de 4,60% à 6,50% en constante évolution et qui est supérieur au taux d'intérêt d'appel d'offre de la banque centrale (TIAO) qui est de 2,95%.

Les coûts des emprunts, représentés par le TIMP moyen de l'année (4.99%), restent au-dessus du TIAO, l'Etat enregistre un surcoût par rapport aux avances directes de la Banque Centrale.

III.4. Participation des SVT aux différentes séances d'adjudication

Depuis la fin du troisième trimestre 2017, BSCA Bank Congo et Ecobank Congo font partie du réseau des spécialistes en valeur du trésor, le nombre de ceux-ci a été porté à seize (14) contre douze (12) au deuxième trimestre.

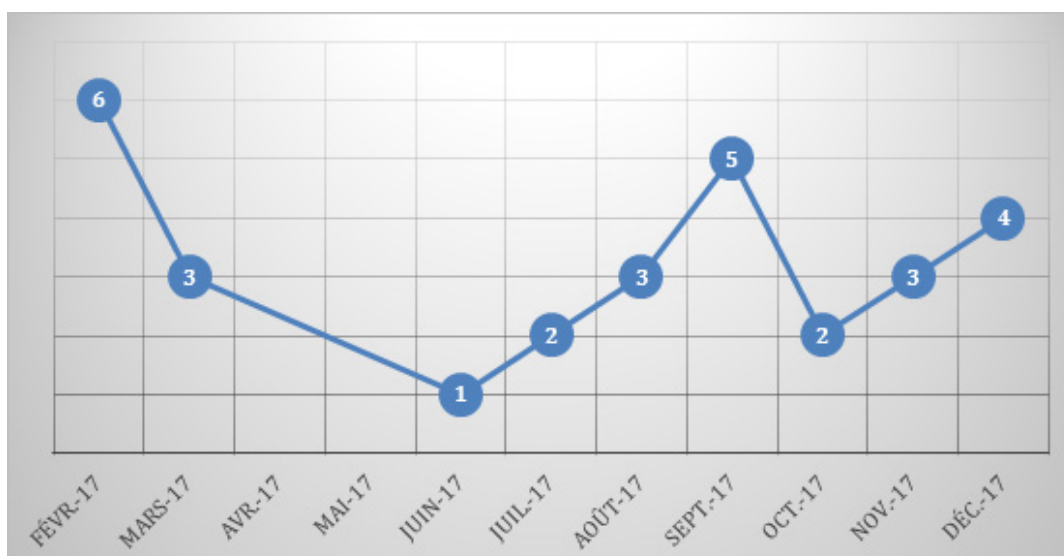
On note en moyenne une participation de trois (03) spécialistes en valeurs du trésor par séance d'adjudication. Seule Union Bank of Cameroun a pris part à sept (07) des dix (10) séances d'adjudication.

LCB Bank, Union Bank of Cameroon, Afriland First Bank et Ecobank RCA sont les SVT les plus actifs du réseau. BGFI Guinée Equatoriale et BSCA Bank Congo se partagent trois (3%) du portefeuille des titres du Congo soit la dernière place.

Par contre Ecobank Cameroun, Ecobank Guinée Equatoriale, CCEI Bank Guinée Equatoriale et Union Gabonaise de Banque n'ont participé à aucune séance d'adjudication, contrairement à la Société de Banque au Cameroun, BGFI Gabon et le Crédit du Congo qui ont participé respectivement une (1) fois pour les deux premières et deux (2) fois pour la dernière.

La plus faible participation a été enregistrée lors de la séance d'adjudication du 07 juin 2017 avec un seul intervenant pour un taux de couverture de 6,25%.

Graphique 14: Nombre de SVT soumissionnaires



Source : MFB/DGT/PFP/DTV/ST

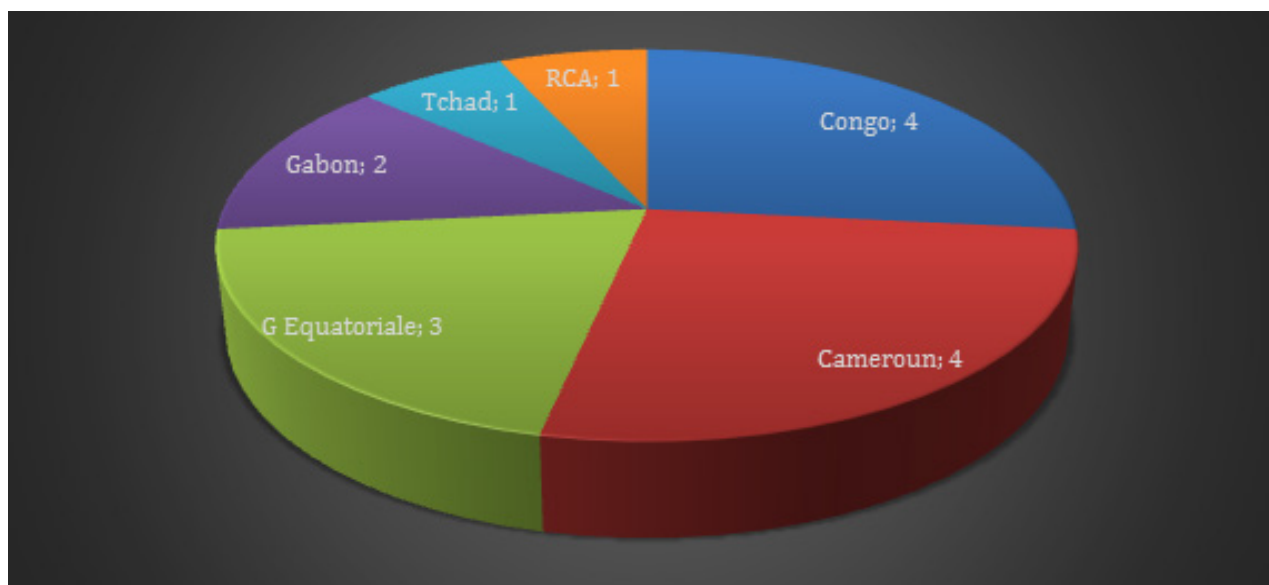
III.5. Statistiques par statut de résidence

Depuis août 2017, des efforts importants ont été entrepris pour densifier le réseau des SVT du Trésor public congolais.

Ainsi, il est composé actuellement de 14 SVT, représentant les établissements de crédit implantés dans tous les pays de la CEMAC. Il est proche de celui du Cameroun qui compte également 16 SVT, supérieur à celui du Gabon (8), du Tchad (8), de la Guinée Équatoriale (10) et de la Centrafrique (6).

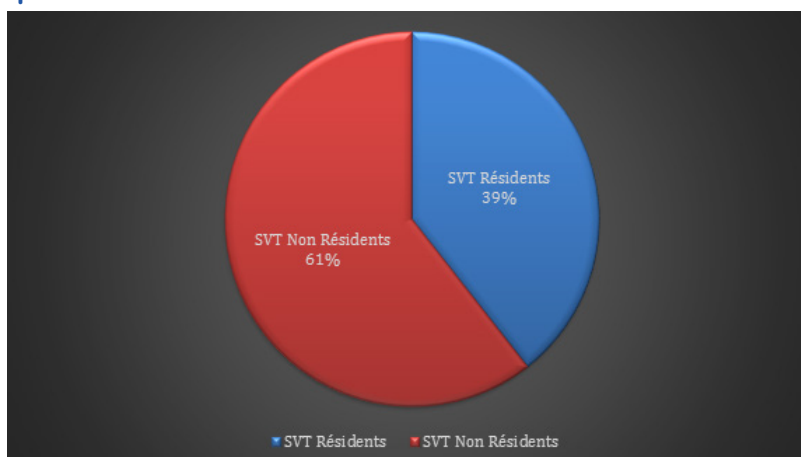
Seuls, jusqu'à août 2017, deux établissements de crédit installés au Congo étaient agréés en qualité de SVT du trésor public congolais. Actuellement, ils sont au nombre de 4, à savoir la LCB Bank, le Crédit du Congo, Ecobank Congo et BSCABANK Congo.

Graphique 15 : Répartition des SVT par pays de résidence



Source : MFB/DGT/PPF/DTV/ST

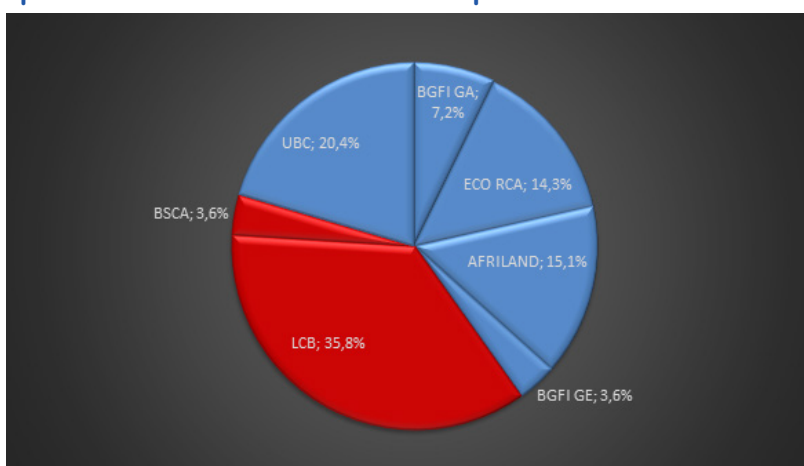
Graphique 16: Evolution de la structure du portefeuille par statut de résidence



Source :MFB/DGT/PPF/DTV/ST

Cette répartition des montants alloués montre par zone géographique que les spécialistes en valeurs résidents ont détenu, depuis que le Congo intervient sur le marché régional, 39,4% soit 11 milliards de FCFA du portefeuille contrairement aux SVT non résidents qui détiennent plus de la moitié du portefeuille des titres de l'Etat Congolais. Les SVT non résidents manifestent plus d'intérêts pour les titres émis par le Congo contrairement aux résidents.

Graphique 17: Evolution de la structure du portefeuille par statut de résidence par investisseur



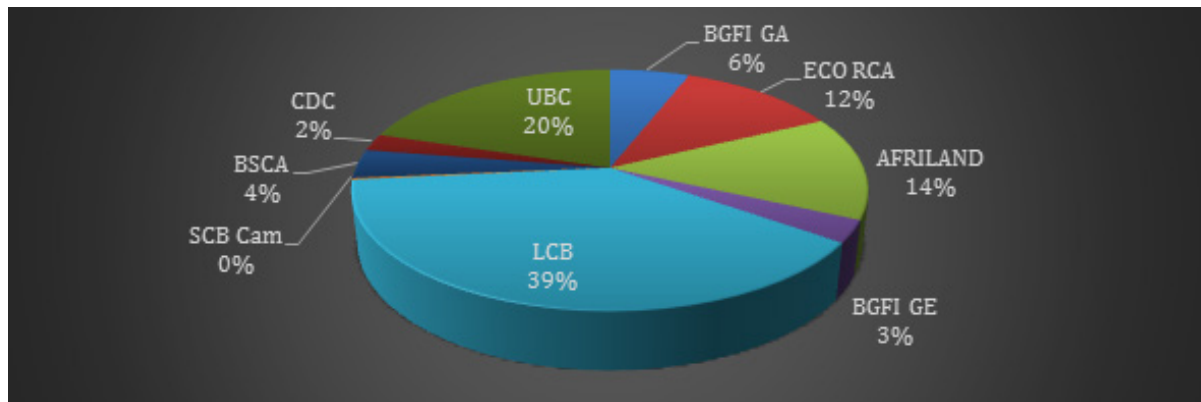
Source :MFB/DGT/PPF/DTV/ST

III.6. Répartition des offres par investisseurs

A ce jour aucune séance n'a connu la participation de tous les Spécialistes en Valeurs du Trésor. Toutefois, La Congolaise de Banque, SVT résident, est en tête de ce classement suivie d'UBC Cameroun et d'Afriland First Bank, talonnée par Ecobank RCA.

La SCB Cameroun et Crédit du Congo prennent respectivement la dernière et avant dernière place du fait qu'elles n'ont soumissionné respectivement qu'une et deux fois et à de faibles montants en 2017. Les intentions de participations des investisseurs lors des différentes séances d'adjudication se présentent comme l'indiquent les graphiques ci-dessous :

Graphique 18: Répartition des offres par investisseurs



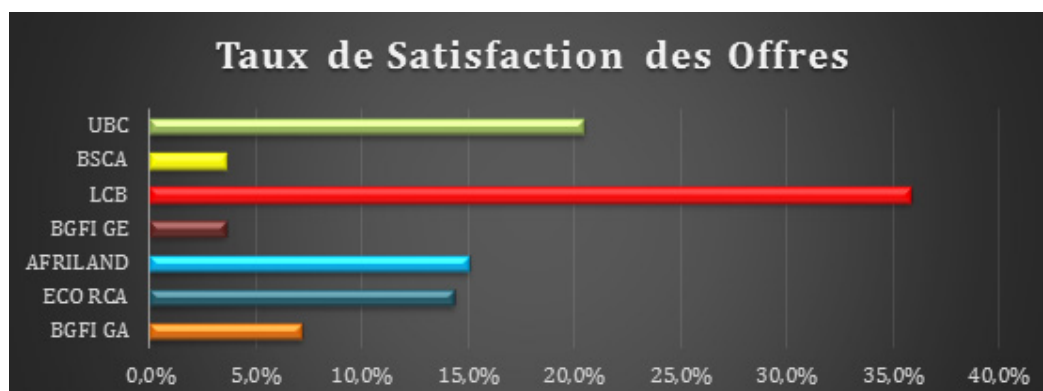
Source :MFB/DGT/PPF/DTV/ST

III.7. Satisfaction des offres

En termes d'offres satisfaites, La Congolaise de Banque est la mieux servie suivie d'Union Bank of Cameroon. Ces deux Spécialistes en Valeurs du Trésor, qui enregistrent des taux respectifs de 35,8% et de 20,4%, se démarquent significativement des autres tel que le démontre le graphique ci-dessous.

La BSCA Bank, depuis l'obtention de son statut de spécialiste en valeurs du trésor a participé à toutes les séances mais occupent la dernière place avec BGFI Guinée Equatoriale.

Graphique 19: Taux de satisfaction des offres



Source :MFB/DGT/PPF/DTV/ST

III.8. Coûts des titres émis en 2017

Le coût des bons du trésor assimilables est constitué des intérêts précomptés et des frais d'organisation des séances d'adjudication prélevés par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Les différentes charges se présentent ainsi qu'il suit:

Tableau 2: Charges liées aux émissions des bons du trésor

Charges	1 ^{er} Trimestre	3 ^e Trimestre	4 ^e Trimestre
TIMP (Moyenne)	3,74%	4,79%	5,46%
Maturité	13 Semaines		
Intérêts Précomptés	37 790 278	120 372 778	196 680 279
Frais d'organisation (CRCT)	500 000	1 212 500	1 787 500
Total	38 290 278	121 585 278	198 467 779

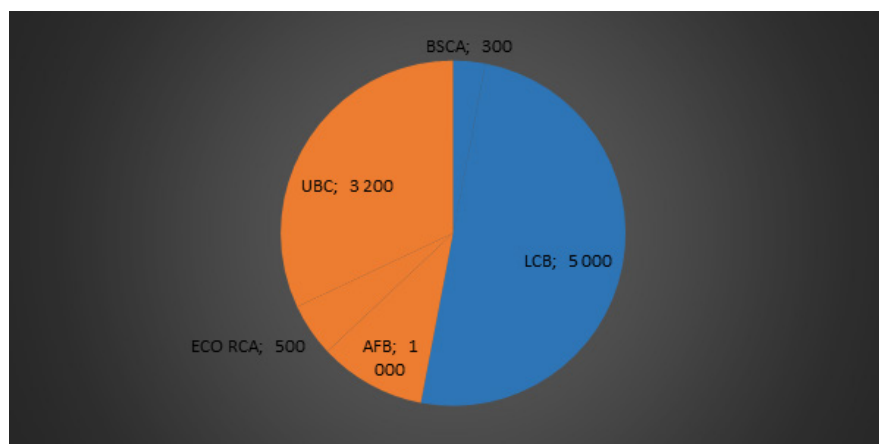
Source :MFB/DGT/PFP/DTV/ST

Au regard du tableau précédent, il ressort que le Trésor Public a émis plus de bons du trésor au cours du 3^e et 4^e trimestre 2017 pour un total de 23,7 milliards de FCFA pour un coût global de Trois Cent Vingt Millions Cinquante Trois Mille Cinquante Sept (320.053.057) Francs CFA, contre quatre milliards (4.000.000.000) Francs CFA au 1^{er} trimestre 2017 pour un montant de trente-huit millions deux cent quatre-vingt dix mille deux cent soixante-dix-huit (38.290.278) Francs CFA.

III.9. Répartition de l'encours des titres publics au 31 décembre 2017

L'encours des bons du trésor au 31 décembre 2017 s'élève à 10 milliards de FCFA réparti entre cinq (05) investisseurs à savoir: La Congolaise de Banque 5.000 titres, Union Banque of Cameroun 3.200 titres, Afriland First Bank 1.000 titres, Ecobank RCA 500 titres et BSCA Bank Congo 300 titres.

Graphique 20: Encours BTA au 31 Décembre 2017



Source : MFB/DGT/PFP/DTV/ST

III. 10. Principaux enseignements

Dans le contexte actuel marqué par la diversification des modes de financement des déficits publics dans les pays africains, la mobilisation des ressources internes est devenue une préoccupation majeure des gouvernements.

Dans le cas des Etats de la zone CEMAC, confrontés par ailleurs à une sévère crise économique et financière, la mise en place du marché des titres publics à souscription libre a offert aux trésors publics nationaux un mécanisme approprié, pour mobiliser l'épargne intérieure de la zone, en vue du financement des déficits publics et des programmes de développement.

Pour le Congo, les défis de la gestion de ses finances imposent de porter une attention particulière aux réformes permettant d'améliorer ses performances sur un marché sous-régional des titres publics, devenu de plus en plus concurrentiel. L'analyse des performances du trésor public congolais sur ce marché appelle les enseignements suivants :

1. Sur la base des déficits des finances publiques ces deux dernières années, les besoins exprimés sur le marché sont faibles eu égard aux difficultés de mobilisation des autres modes de financement ;
2. comparées aux émissions faites par les autres pays émetteurs, les montants levés par le trésor public congolais sont modestes, ce qui traduit une faible appétence des investisseurs pour les titres du Congo ;
3. la maturité sollicitée en BTA n'a porté essentiellement que sur les 13 semaines. Cette phase pilote devrait nous conduire, à une diversification des instruments, notamment le recours à des maturités plus longues qui seraient mieux adaptées à nos besoins de financement ;

4. la faible participation du réseau des SVT agréés du trésor public congolais, alors que celui-ci est un maillon essentiel pour le placement de ses émissions ; en particulier les SVT locaux (les banques congolaises), traduit une très faible appétence envers les titres émis par le trésor public congolais ;

5. pour les banques disposant d'excédents de ressources plus importants comme la BSCA et ECOBANK Congo, les engagements directs avec l'Etat les incitent à moins participer aux souscriptions sur le marché financier sous-régional. Par ailleurs, la BGFI-Bank Congo, la plus importante banque de la place en termes de part de marché, rechigne à remplir l'ensemble des formalités requises pour participer aux adjudications, alors que les succursales de la même banque dans les autres Etats sont très actives sur le marché.

6. pour les banques disposant d'excédents de ressources plus importants comme la BSCA et ECOBANK, les engagements directs avec l'Etat les incitent à moins participer aux souscriptions sur le marché financier sous régional. Par ailleurs, la BGFI-Bank, la plus importante banque de la place en termes de part de marché, rechigne à remplir l'ensemble des formalités requises pour participer aux adjudications, alors que les succursales de la même banque dans les autres Etats sont actives sur le marché ;

IV. Difficultés et recommandations

IV.1. Difficultés

La mise en œuvre du programme d'émission et de gestion des titres publics ne s'est pas faite sans difficultés. La faible culture du marché financier et la méconnaissance des avantages du financement par le marché des titres publics à souscription libre ont constitué un frein à l'atteinte des objectifs assignés. On peut relever :

- la défaillance des systèmes d'informations qui ne garantissent pas la communication des informations requises entre les différentes parties prenantes à savoir: Trésor Public, Banque des Etats de l'Afrique Centrale et les spécialistes en valeurs du trésor ;

- une faible campagne de communication à l'endroit des investisseurs (institutionnels et non institutionnels) résidents ;

- l'indisponibilité des bulletins d'informations officiels sur la dette publique ;

- la faible communication sur la situation macroéconomique pour permettre aux investisseurs de mieux apprécier le risque pays ;

- le non respect des critères de convergence CEMAC entraînant une pondération de 85% concernant le ratio de couverture des risques ;

- l'absence de révision du plafond de refinancement ;

- l'absence de cadre de concertation entre les trésors émetteurs pour palier la concurrence entre les instruments et les intervenants ;

- l'absence de concertation permanente entre la Caisse Congolaise d'Amortissement et le Trésor Public.

IV.2. Recommandations

Dans la mesure où le Trésor Public considère désormais le marché des capitaux sur lequel sont émis les titres publics comme prioritaire pour le financement des déficits de trésorerie voire budgétaire, les perspectives relatives à l'amélioration de ses performances doivent s'inscrire dans la recherche des solutions aux contraintes sus-évoquées.

Les différentes approches ci-dessous sont envisageables aux fins d'optimiser la mobilisation des ressources sur le marché :

- L'Etat devrait moderniser la gestion de sa trésorerie en mettant en place les mécanismes efficaces d'évaluation de ses besoins de financement (élaboration d'une stratégie d'endettement public, animation du comité de trésorerie, etc.) et, donc, d'élaboration de son calendrier d'émission des titres publics ;

- le trésor public devrait renforcer sa communication et sa concertation avec les autres acteurs du marché pour asseoir sa crédibilité, mieux prendre en compte leurs attentes et évaluer leurs capacités de souscription ;

- L'Etat devrait privilégier le recours aux mécanismes du marché, notamment l'émission des titres publics à souscription libre, plutôt que le recours à des conventions de financement négociées directement avec les banques, à des taux plus élevés que ceux proposés par le marché. Cette démarche décourage les banques locales à participer aux adjudications du Trésor congolais ;

- la mise en œuvre des réunions du comité du plan de trésorerie, pour calibrer le niveau de recettes attendues à celui des dépenses engagées afin de réduire au maximum les instances de paiements au trésor public ;

- L'Etat devrait faire la promotion du marché des capitaux auprès des entreprises, des particuliers et autres agents économiques aujourd'hui absents de la géographie des souscripteurs ;

- une coordination dynamique entre les intervenants du comité national de la dette publique afin de s'assurer de la compatibilité des émissions de titres de dette avec une trajectoire de dette soutenable ;

- L'Etat devrait promouvoir le développement du marché secondaire permettant grâce à l'affichage des taux, au rachat et la vente des titres aux guichets des spécialistes en valeurs du trésor, de booster le marché primaire.

ANNEXES



ANNEXE 1: Tableau récapitulatif des émissions des titres publics 2017

DATE	Nbre de Participants	Montant annoncé (Millions de FCFA)	Montant des Souscriptions (Millions de FCFA)	Montant Servi (Millions de FCFA)	TMP	Taux de couverture
22-févr-17	6	8 000	6 570	4 000	3,74%	82,13%
dont SVT Congo	2		1 570			19,63%
15-mars-17	3	5 000	1 800	-	0,00%	36,00%
dont SVT Congo	2		1 200			24%
07-juin-17	1	5 000	500	-	0,00%	10,00%
dont SVT Congo	1		500			10%
05-juil-17	2	8 000	5 200	5 200	5,00%	65,00%
dont SVT Congo	1		5 000			62,50%
09-août-17	3	8 000	2 000	1 500	4,33%	25,00%
dont SVT Congo	1		500			6,25%
20-sept-17	3	6 000	3 000	3 000	5,04%	50%
dont SVT Congo	1		500			8,33%
04-oct-17	1	8 000	5 000	5 000	5,50%	62,50%
dont SVT Congo	1		5 000			62,50%
18-oct-17	2	5 000	1 500	1 000	5,15%	30%
dont SVT Congo	1		500			10%
08-nov-17	1	4 000	2 175	2 000	5,56%	54,38%
dont SVT Congo	1		100			2,50%
13-déc-17	3	8 000	2 200	2 000	5,55%	27,50%
dont SVT Congo	1		500			6,25%

MINISTRE DES FINANCES DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

CABINET

0670/MFP/CAB

COPY

République du Congo
Unité * Travail * Progrès

**CALENDRIER INDICATIF ANNUEL DES EMISSIONS DES TITRES
PUBLICS POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2017**

(Montant en millions de FCFA)

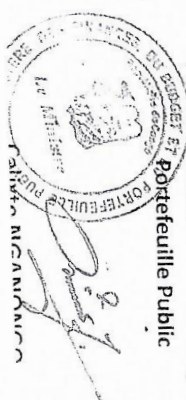
	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	Juin-17	Juil-17	Août-17	Sept-17	Oct-17	Nov-17	Déc-17	Total
Bons du Trésor Assimilables	8 000	10 000	8 000	5 000	5 000	7 000	5 000	5 000	5 000	7 000	5 000	70 000
Obligations du Trésor Assimilables						[10 000-15 000]				[10 000-15 000]		30 000
Total	8 000	10 000	8 000	5 000	5 000	22 000	5 000	5 000	5 000	22 000	9 000	100 000

Calendrier Indicatif du 1er Trimestre 2017

Mois	Instruments	Maturité	Date d'annonce	Date d'adjudication	Date de valeur	Date d'échéance	Montant
Février	BTA	13 semaines	09/02/2017	15/02/2017	17/02/2017	17/05/2017	8 000
Mars	BTA	13 semaines	09/03/2017	15/03/2017	17/03/2017	19/06/2017	5 000
		26 semaines	30/03/2017	05/04/2017	07/04/2017	09/10/2017	5 000
Total 1er trimestre 2017							18 000

Fait à Brazzaville le, **26 DEC. 2016**

Le Ministre des Finances du Budget et du
Portefeuille Public



ARRETE N° 6021 /MFBPP-CAB

Portant agrément des établissements de crédit en qualité de
Spécialistes en Valeurs du Trésor

Vu le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique
Centrale et son additif relatif au système institutionnel et juridique de la
communauté;

Vu la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, notamment en
son article 32, alinéa 2, quatrième tiret, relatif aux règles concernant la collecte
et l'affectation de l'épargne financière;

Vu Le règlement n°03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux titres publics à
souscription libre émis par les Etats membres de la CEMAC;

Vu les Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, notamment en leur
article 21;

Vu la délibération du 2 Juillet 2008 du comité de politique monétaire par laquelle
il a approuvé les conditions et les modalités d'émission, de placement et de
conservation des titres publics à souscription libre, émis par les Etats membres
de la CEMAC;

Vu le décret n°2016-168 du 30 Avril 2016 portant nomination des membres du
gouvernement;

Vu les demandes d'agréments en qualité de spécialistes en valeurs du Trésor
introduites par les établissements de crédit;

Vu les avis favorables donnés aux établissements de crédit par le Comité
Ministériel de l'UMAC en qualité de spécialistes en valeur du trésor de la
République du Congo;

ARRÊTE :

1

Article 1^{er} : Les établissements de crédit ci-dessous cités sont agréés en qualité
de spécialistes en valeurs du trésor, en sigle SVT.

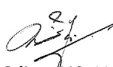
Il s'agit de :

- ✚ BGFIBank Congo, BP 14579, BRAZZAVILLE;
- ✚ ECOBANK Congo, BP:2485, BRAZZAVILLE;
- ✚ BSCA-Bank Congo, BP:199, BRAZZAVILLE.

A cet effet, ils sont autorisés à exercer en République du Congo, les activités de
spécialistes en valeurs du trésor conformément aux textes en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié partout au Journal Officiel
et publié partout où besoin sera;

Fait à Brazzaville le, 16 août 2017


Calixte NGANONGO

2

ARRETE N° 12 633 /MFBPP-CAB

Portant agrément des établissements de crédit en qualité de
spécialistes en valeurs du trésor

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Vu le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique
Centrale et son additif relatif au système institutionnel et juridique de la
communauté;

Vu la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale, notamment en
son article 32, alinéa 2, quatrième tiret, relatif aux règles concernant la collecte
et l'affectation de l'épargne financière;

Vu Le règlement n°03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux titres publics à
souscription libre émis par les Etats membres de la CEMAC;

Vu les Statuts de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, notamment en leur
article 21;

Vu la délibération du 2 Juillet 2008 du comité de politique monétaire par laquelle
il a approuvé les conditions et les modalités d'émission, de placement et de
conservation des titres publics à souscription libre, émis par les Etats membres
de la CEMAC;

Vu le décret n°2016-168 du 30 Avril 2016 portant nomination des membres du
gouvernement;

Vu les demandes d'agréments en qualité de spécialistes en valeurs du Trésor
introduites par les établissements de crédit;

Vu les avis favorables donnés aux établissements de crédit par le Comité
Ministériel de l'UMAC en qualité de spécialistes en valeur du trésor de la
République du Congo;

1

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les établissements de crédit ci-dessous cités sont agréés en qualité
de spécialistes en valeurs du trésor, en sigle SVT.

Il s'agit de :

- ✚ LA CONGOLAISE DE BANQUE (LCB) BP 2889 BRAZZAVILLE;
- ✚ STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC), BP 1784 DOUALA;
- ✚ CAISSE COMMUNE D'EPARGNE ET D'INVESTISSEMENT DE LA
GUINEE EQUATORIALE (CCEI BNAK GE), BP 428 MALABO;
- ✚ BGFIBANK- GUINEA ECUATORIAL, BP 749 MALABO;
- ✚ BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL (BANGE) BP 430
MALABO;
- ✚ ECOBANK-GUINEA ECUATORIAL BP 268 MALABO;
- ✚ ORABANK-TCHAD, BP 804 NDJAMENA.

A cet effet, ils sont autorisés à exercer en République du Congo, les activités de
spécialistes en valeurs du trésor conformément aux textes en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et
communiqué partout où besoin sera;

Fait à Brazzaville le, 22 décembre 2016


Calixte NGANONGO

2



Adresse : avenue Paul DOUMER, centre ville

Tél : 00242 22 281 33 79

BP : 57 - Brazzaville Congo

www.finances.gouv.cg